



Déclaration liminaire FSU
CAPA « Recours avis final rendez-vous de carrière »
10 février 2025

Monsieur le Recteur,

François Bayrou a échappé aux motions de censure, mais il n'en reste pas moins que son budget ne rencontre pas l'adhésion des Français puisqu'il a été rejeté par l'ensemble des député.es d'opposition, obligeant le premier ministre à user du 49.3. Le gouvernement poursuit notamment une politique anti-fonctionnaires. M Laurent Marcangeli a ainsi annoncé sa volonté de maintenir la baisse de l'indemnisation des congés maladie voulue par son prédécesseur, tout comme le gel du point d'indice et le non versement de la GIPA. Ces mesures attaquent un peu plus encore le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Or, l'Éducation nationale traverse une crise de recrutement sans précédent. Notre ministère n'est plus capable depuis plusieurs rentrées de mettre un professeur devant chaque élève. Nos conditions de travail et, sans doute en premier lieu nos salaires, participent de cette désaffection des jeunes pour nos métiers.

Vous n'avez malheureusement pas, Monsieur le Recteur, le pouvoir aujourd'hui d'augmenter de 20 % la valeur du point d'indice, ni d'ajouter à chaque échelon de façon uniforme les 80 pts supplémentaires que la FSU réclame. Vous ne pouvez pas non plus requalifier tous nos emplois de catégorie A en A+, ni reconstruire nos grilles. Cependant, les décisions qui seront prises à l'issue de cette CAPA de demande de révision de l'avis final porté sur les rendez-vous de carrière, pourront influencer sur le pouvoir d'achat des collègues concerné.es. L'année dernière 63 % des recours avaient obtenu une révision à la hausse de leur avis final. Cela avait représenté au total, cumulées sur l'ensemble des dossiers, près de 57 années gagnées en promotion. Par ailleurs, Monsieur le Recteur, voir son recours satisfait, c'est aussi avoir le sentiment d'être écouté.e, respecté.e, et reconnu.e, ce dont nous sommes privé.es depuis la loi de Transformation de la Fonction publique. Nous rappelons que la FSU n'est pas opposée à l'inspection, qu'elle reconnaît même son importance pour garantir aux élèves un enseignement de qualité identique, partout sur le territoire. Mais pour qu'elle soit efficace, l'évaluation doit être déconnectée de l'avancement. Elle ne doit pas servir à mettre les agent.es en concurrence entre eux mais doit viser, par le conseil et la formation, à l'amélioration du service public. C'est pourquoi la FSU continue à revendiquer une déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement avec un avancement au rythme le plus rapide pour tous les personnels et une carrière parcourue sans obstacle de grade pour atteindre l'indice sommital à la fin d'une carrière complète.

L'évaluation connectée à l'avancement met sous pression les personnels. Le contexte des réformes incessantes et non évaluées également, de même que la valse des ministres. Madame Borne, sixième ministre de l'Éducation nationale en deux ans et demi, affirme avec justesse ne pas être spécialiste des dossiers qu'elle ne maîtrise pas. D'ailleurs elle maintient contre vents et marées la réforme du bac professionnel, les parcours différenciés de terminale bac pro, les groupes de besoins sur les niveaux 6e et 5e, mesures unanimement rejetée par la profession car nos collègues ne souhaitent pas voir le lycée professionnel se dénaturer, trier les élèves ni voir leurs conditions de travail se dégrader. A l'occasion des 20 ans de la loi de 2005 sur le Handicap, par ailleurs, la FSU tire un bilan très critique de sa déclinaison dans l'éducation. Faute de moyens suffisants en formation, structures et enseignant.es, notamment spécialisé.es, l'institution maltraite élèves et personnels en ne permettant pas une inclusion digne de ce nom. Dernièrement, un autre coup de massue s'est abattu sur le second degré : le gel des crédits pour la part collective du Pass culture. C'est inacceptable sur le fond comme sur la forme. La brutalité de l'annonce et son caractère soudain ont mis de nombreuses équipes en difficulté et des projets sont suspendus. C'est aussi l'accès à la culture pour les jeunes qui est remise en cause. Cette décision est un renoncement terrible mais aussi révélatrice des priorités de l'époque : la rigueur budgétaire prime sur tout le reste.



Il y a certes quelques lueurs d'espoirs, nées de la forte mobilisation du 5 décembre dernier dans la Fonction publique et dans l'Éducation nationale en particulier, puisque le pouvoir tire un trait sur les deux jours de carence supplémentaires et les suppressions de postes et que notre ministre a renoncé à faire du brevet un examen de passage en seconde, que le choc des savoirs ne s'appliquera pas en 4e et 3e, ce qui est en creux une reconnaissance de l'échec de la mesure des groupes de besoins en 6ème et 5ème et que les prépas lycées sont en voie d'extinction progressive. Néanmoins, devant l'ampleur des besoins, la FSU reste mobilisée. Elle appelle, dans un premier temps, tous les personnels à s'engager dans la préparation et la réussite du 8 mars à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes afin de faire avancer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, obtenir des mesures correctrices et de véritables revalorisations salariales.

La préparation de cette CAPA nous laisse penser que le travail mené en commission paritaire les années précédentes a quelque peu porté ses fruits. Nous avons, en effet, moins de recours que l'année dernière (55 vs 83). Effectivement, à l'étude des dossiers, nous voyons moins d'appréciations étiques et aucun copiés-collés. Par ailleurs, l'application de la grille académique semble moins arbitraire. Néanmoins, certaines disciplines ou établissements posent davantage problème. Nous les signalerons au fil des dossiers. On peut néanmoins d'ores et déjà être surpris par le nombre important de recours en anglais. Certains dossiers font, par ailleurs, écho à des alertes que nous recevons des collègues tout au long de l'année : relations difficiles avec l'inspection en arts plastiques, arts appliqués ou allemand par exemple. Enfin, si les conditions d'exercice difficiles des TZR semblent avoir été prises en compte, nous tenons, une nouvelle fois, à alerter l'Institution sur les situations particulières (sortie de congé maladie, deuxième carrière par exemple) qui pourraient bénéficier de davantage d'indulgence.

Pour finir, Monsieur le Recteur, nous tenons, dans cette CAPA, à rappeler que la FSU s'oppose au décret du 6 juillet 2024 modifiant le décret statutaire des professeur·es agrégé·es. Il s'inscrit, en effet, dans la logique des attaques contre le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers. Certes, les difficultés de gestion des personnels agrégé·es existaient. Mais ces difficultés concernent, en réalité, tous les corps, qu'ils soient gérés en académie ou au ministère. Elles sont principalement dues à la sous-administration dont souffre l'Éducation nationale depuis des années. Et elles ont été aggravées par la perte de compétences des commissions administratives paritaires qui permettaient de contrôler la bonne application des règles statutaires et contraignaient l'administration à respecter les calendriers. C'est pourquoi la FSU réclame l'abrogation du décret 2024-727 du 6 juillet 2024 ; le recrutement de personnels en nombre suffisant dans les administrations centrale et rectORAles et le rétablissement des compétences des CAP.